

# CONSEIL MUNICIPAL

## Réunion du 09 juin 2023

**Présents** : BERNARD Marielle , CHAUDOUET Nathalie, CULBERT Charles, DEVILLIERS Jérôme, GAILLOCHET Jacques, GEORGES Patrice, HUREL Pascal, THIERY Benjamin, VOLOT Alexia , VOLOT Jean-Claude

**Absent(s) excusé(s)** : LUTAUD Dominique, (pouvoir à DEVILLIERS Jérôme),

**Absent(s) non excusé(s)** : /

### Election des délégués pour sénatoriales 2023

Le conseil municipal a élu le délégué titulaire qui participera aux élections sénatoriales qui auront lieu en septembre 2023 ainsi que 3 suppléants :

délégué titulaire : **Benjamin THIERY** par 7 voix

1<sup>er</sup> suppléant : **Charles CULBERT** par 11 voix

2<sup>ème</sup> suppléant : **Jacques GAILLOCHET** par 11 voix

3<sup>ème</sup> suppléant : **Jean-Claude VOLOT** par 11 voix

### Délégation du droit de préemption urbain au Maire

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L210-1, L211-1 et suivants L213-1 et suivants, L300-1, R211-1 et suivants,

Vu les dispositions de la carte communale approuvée le 17 avril 2020 par arrêté n°52-2020-04-062,

Vu la délibération 114/20 en date du 17 décembre 2020 déléguant l'exercice du droit de préemption urbain au Président de la Communauté de Communes précisant que ce droit peut être instauré dans les communes de la CCAVM dotées d'une carte communale approuvée en vue de la réalisation d'un équipement ou d'une opération d'aménagement,

Vu la délibération 015/23 de la CCAVM en date du 13 avril 2023 décidant d'instituer un droit de préemption urbain défini sur la parcelle C 270 de la commune d'Auberive pour aménagement sécuritaire,

Vu l'arrêté de M. le Président de la CCAVM 002/23 en date du 14 avril 2023 déléguant au conseil Municipal d'Auberive le droit de préemption urbain sur la zone définie dans la délibération 015/23 de la CCAVM,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix pour et 1 contre donne délégation au Maire pour exercer ce droit de préemption urbain sur la zone définie par délibération 015/23 et arrêté 002/23 de la CCAVM

### Travaux toiture usine

Le conseil municipal se prononce pour un démarrage des travaux alors que les subventions sollicitées ne sont pas encore toutes accordées .